

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2024-322

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 17 décembre 2024, le règlement numéro 2024-322 ayant pour titre « Tarification relative au financement de certains biens, services et activités et imposition de différents droits, charges, frais, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2025 » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à établir une tarification relative au financement des biens, services et activités de la municipalité et à imposer différents droits, charges, frais, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 19^e jour du mois de décembre de l'année deux mille vingt-quatre.



Mario Morin
Directeur général et greffier-trésorier adjoint